

DIM Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation

APPEL D'OFFRES

POUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

(BUDGET HT INFÉRIEUR À 200 K€)

ANNEE 2012

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Ile-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Ile-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

Le 18 novembre 2011, sur proposition de M. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France et de Mme Isabelle This Saint-Jean, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil régional a labellisé 16 Domaines d'Intérêt Majeur régionaux pour la période 2012-2015 (délibération n° CR 97-11):

- Agrosciences, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail.

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Ile-de-France : <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/>.

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 9 janvier 2012. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contrepartie, un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier

celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM.

Le GIS ASTREA coordonne la sélection du programme scientifique du DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation* qui est proposé au financement de la Région Ile-de-France.

Le DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation* lance un appel d'offres pour l'attribution de subventions d'investissement (équipements scientifiques). Cet appel d'offre vise à soutenir des projets d'acquisition de matériels lourds destinés à renforcer les dispositifs expérimentaux partagés mis en œuvre par les équipes participantes, dans la limite d'un co-financement inférieur à 66 % des dépenses HT et excluant tous frais de gestion de la part des partenaires financés. La part du co-financement venant en complément de la subvention régionale doit être acquise lors du dépôt du projet.

Face à l'urbanisation croissante, aux autres changements globaux en cours (climatiques, énergétiques, démographiques, sociaux, etc.), la sécurité alimentaire des mégapoles en croissance est un défi mondial : elle questionne notamment les agricultures de proximité des villes et les systèmes alimentaires associés, dans leur capacité à contribuer au développement soutenable des villes.

Le DIM ASTREA vise à établir les connaissances scientifiques nécessaires pour analyser, évaluer, reconcevoir si nécessaire, les rôles et fonctions des agricultures et des systèmes alimentaires de proximité des villes, dans une perspective de développement soutenable des mégapoles en croissance. Les questionnements fondateurs qui guident la stratégie scientifique du DIM ASTREA portent sur (i) la gestion soutenable de l'espace urbain et périurbain, et les rôles des espaces agricoles et naturels dans l'aménagement de ces territoires ; (ii) au sein de ces espaces, les services éco-systémiques et environnementaux que peuvent rendre, maintenir ou utiliser les diverses formes d'agriculture présentes dans les territoires ; (iii) les contributions des agricultures et des filières agro-alimentaires de proximité à l'approvisionnement des villes ; (iv) le développement de la compétitivité et de la durabilité du secteur de l'alimentation, pour garantir l'accès de tous à une alimentation saine et abordable. Ces questionnements tracent les contours des 4 axes de recherche qui constituent l'ossature du DIM ASTREA.

Les investissements soutenus par le DIM ASTREA devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes résumés ci-dessous. Les chercheurs sollicitant une aide pour un investissement sont donc incités à prendre en compte ces orientations.

AXE 1 - Quels rôles pour les agricultures dans l'aménagement soutenable d'une mégapole ?

Il s'agit d'analyser en quoi les agricultures et leurs filières contribuent à la durabilité des territoires urbains et périurbains. Les projets pourront à titre d'exemples, traiter (a) des *politiques mises en œuvre pour gérer l'extension urbaine* et ses répercussions sur les espaces et activités agricoles (b) des *capacités des agricultures à contenir l'étalement urbain* ; (c) des *effets de la fragmentation des espaces sur la durabilité des agricultures* et des *interactions entre espaces agricoles et naturels* non agricoles dans l'expression de certaines fonctions (paysagères, biodiversité, protection de ressources, etc.) ; (d) de la durabilité sociale des agricultures et des agriculteurs dans les régions urbaines.

AXE 2 - Quels services éco-systémiques et environnementaux en relation avec l'agriculture au sein d'une mégapole ?

Cet axe traite des divers services éco-systémiques (d'approvisionnement, de régulation, de soutien aux fonctionnements des écosystèmes, d'apports de bénéfices récréatifs, paysagers, etc.) qui sont fournis, maintenus, utilisés par les différentes formes d'agriculture dans les territoires sous influence urbaine. *La dynamique de la biodiversité* liée à l'anthropisation et aux activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires urbains et périurbains est une thématique particulièrement visée (dynamiques biologiques et dynamiques sociales qui entourent la thématique de la biodiversité). De même on s'intéresse aux *formes de rémunération ou autres incitations issues de politiques publiques*, dont les politiques régionales, pour accompagner le maintien et/ou la restauration de ces services éco-systémiques concernant l'agriculture et les activités agro-alimentaires.

AXE 3 - Quelles contributions actuelles et futures des agricultures et de leurs filières à l'approvisionnement alimentaire d'une mégapole ?

La fonction alimentaire de l'agriculture de proximité des villes a fortement régressé dans le monde occidental mais de nouvelles attentes urbaines semblent apparaître pour relocaliser la production et renouer les liens entre agriculteurs et consommateurs urbains. Plusieurs questions en découlent dont notamment (a) quelles *caractéristiques de ces nouvelles attentes urbaines* et quelles *conséquences* sur les systèmes agro-alimentaires ; (b) quelles *capacités des systèmes agro-alimentaires pour évoluer vers un renforcement de la fonction alimentaire de proximité* versus d'autres destinations des produits, et quels *intérêts / désavantages comparés pour les villes* de ce renforcement, versus d'autres formes d'approvisionnement alimentaire ; (c) quelles *organisations de la distribution* et quelle *accessibilité* (géographique, sociale, économique) des populations à une alimentation variée (en accordant notamment une attention particulière aux circuits courts alimentaires au sein de ces organisations).

AXE 4 - Quelles innovations pour développer compétitivité et durabilité du secteur de l'alimentation ?

Le secteur alimentaire, de la production à la consommation des aliments, se voit assigner de nouveaux objectifs qui amènent ses différentes composantes à mettre en place de nombreuses innovations. On s'intéressera notamment à (a) comment accroître les *bénéfices de santé associés à l'alimentation*, à travers les pratiques de consommation et de transformation des produits ; (b) comment améliorer les *performances environnementales* du secteur alimentaire ? (c) comment assurer la *durabilité économique, environnementale et sociale des innovations* ?

Les dossiers seront éligibles si l'objectif de l'investissement entre dans l'un au moins des quatre axes thématiques du DIM *Agrosciences, Ecologie des Territoires, Alimentation*. Une attention particulière sera également accordée aux projets interdisciplinaires couvrant un ou plusieurs des axes précédents.

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus-value scientifique de l'investissement proposé, son adéquation avec les axes du DIM, son caractère structurant pour la communauté scientifique des domaines couverts par le DIM et sa contribution aux enjeux sociétaux majeurs portés par le DIM. Il conviendra notamment de développer avec soin l'argumentaire explicitant en quoi l'acquisition du dispositif envisagé permettrait, d'une part *un saut*

qualitatif significatif dans la mise en œuvre du projet scientifique présenté, d'autre part *un accroissement de la position stratégique* des équipes de recherche franciliennes dans le champ thématique du DIM dont relève la demande. Les projets collaboratifs et fédérateurs seront également privilégiés. Chaque dossier sera évalué par des experts scientifiques puis interclassé par le comité opérationnel et le conseil scientifique du DIM.

Critères d'éligibilité :

- 1) Le financement alloué par la Région Ile-de-France n'est en aucun cas supérieur à 66% du coût HT de l'équipement et ne comprends pas les éventuels frais de gestion liés à la convention de soutien. Ces acquisitions feront l'objet de co-financements de la part des institutions de recherche auxquelles ces équipes sont rattachées. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit auditionnée.
- 2) Le budget total HT d'un projet éligible doit être compris entre 50 K€ et 200 K€, avec un taux d'intervention régional demandé au DIM inférieur à 66% des dépenses HT.
- 3) Les projets d'investissement ayant été déposés et retenus dans le cadre du CPER ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- 4) Les projets ayant fait l'objet d'une demande / d'un financement dans le cadre de l'appel à projets SESAME, d'un programme Genopôle, d'un projet collaboratif d'un pôle de compétitivité, du Contrat de projets 2007-2013 (qu'il soit ou non soutenu par la Région), ou d'un autre DIM, ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- 5) Les projets doivent être portés par une équipe ou une institution de recherche relevant du secteur public ou parapublic, ou privé à but non lucratif.
- 6) Les projets, et donc les dépenses afférentes, doivent être engagés après validation de l'attribution de la subvention par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France et en tout état de cause avant le 31 décembre 2013.

Attention : Il n'est pas possible de déposer un même projet d'investissement, dont le budget total HT est inférieur à 200 K€, auprès de plusieurs DIM, sous peine d'inéligibilité. En cas de doute sur le DIM dont relève votre projet, veuillez prendre contact avec les responsables des DIM concernés.

Le dossier de candidature est téléchargeable et déposable via l'outil de soumission en ligne sur le site internet du DIM ASTREA : <http://www.dim-astrea.fr>

Date limite de dépôt des dossiers via le site de soumission : 24 février 2012 à minuit.

Sélection par le Comité opérationnel du DIM et son Conseil Scientifique mi-avril 2012.

Pour être définitive, l'attribution des subventions doit être validée par la Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France, prévue en juillet 2012.

Pour toute question concernant le cadrage thématique, veuillez contacter Christine Aubry (christine.aubry@agroparistech.fr) et/ou Catherine Bonazzi (catherine.bonazzi@agroparistech.fr).

Pour toute autre question, merci de contacter Palmira de Carvalho (palmira.de-carvalho@jouy.inra.fr).